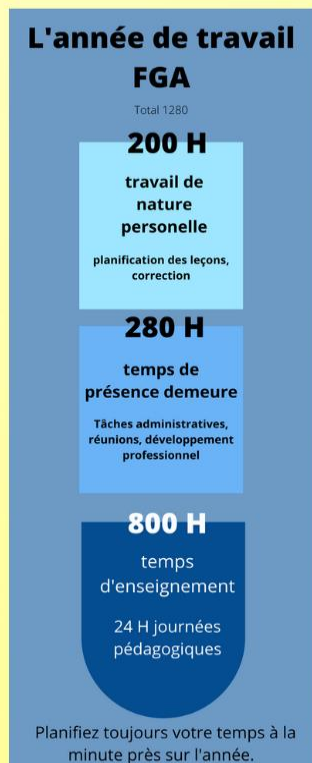


# Guide de la charge de travail

Enseignant, délégué et SER

# Directives sur la charge de travail



# Rôle de l'enseignant : date limite avant le 5 octobre

1. Vérifier sa propre charge de travail pour les limites d'heures hebdomadaires.
2. Vérifier la capacité de survie
3. Vérifier les 75 minutes maximum de supervision et les 75 minutes maximum de remédiation.

La remédiation sera-t-elle une remédiation ou une supervision ?



# Rôle du délégué : date limite avant le 5 octobre

1. Expliquer la charge de travail aux enseignants
2. Discuter des charges de travail inadéquates avec l'administration
3. Signaler à la RTU toute charge de travail dont le temps d'enseignement est supérieur ou inférieur à celui indiqué ci-dessous.

Élémentaire : 1230h par semaine

Secondaire : 1025h sur 5 jours ou  
1845h sur 9 jours

FP: 635h de cours (pas de  
remédiation)

FGA : Plus de 800h



# Le rôle de la RTU : Le 15 octobre

Élémentaire : Vérifier que tous les enseignants ont une moyenne de 1230h.

Secondaire : Vérifier que tous les enseignants de la commission ont une moyenne de 1025h sur 5 jours.

VT : Vérifier que tous les enseignants réguliers du conseil scolaire ont une moyenne de 635h de cours.

VT : Assurer le paiement de plus de 720h (juin)

AGE : Assurer le paiement de plus de 800h (juin)



# Contrats supérieurs à 100

Les plus courants dans le FP et FGA.

Paiement en mai/juin.

L'année commence le 1er juillet : les premières 720h (FP) ou 800h (FGA) sont "régulières".

Toute réduction des heures d'enseignement avant le mois de juin améliore les "heures supplémentaires".

